



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

A 21

Question orale n° 806

Texte de la question

M. Guy Delcourt attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'autoroute A 21. Alors que cet axe constitue un carrefour emprunté par nos voisins européens et bientôt au coeur d'une circulation routière en recrudescence avec l'arrivée du Louvre à Lens, cette autoroute urbaine est dans un état de délabrement dénoncé depuis de nombreuses années. Glissières de sécurité vétustes et corrodées, signalisation défectueuse des échangeurs, défaut d'éclairage, nécessaire réfection de la couche de roulement les travaux de mise en conformité à engager sont nombreux pour rendre à cet axe un niveau de sécurité adéquat. Si cette réfection est reconnue comme nécessaire par la préfecture et la direction interdépartementale des routes du Nord, la seule réponse apportée à ce jour fut l'implantation en juillet dernier d'un contrôle sanction automatisé au PR11+890 pour limiter la vitesse sur ce tronçon. Ainsi l'A 21, située entre deux autoroutes de qualité, que sont l'A 1 et l'A 26, et une route départementale entièrement rénovée menant au littoral, reflète une triste vitrine de notre territoire puisque seule la traversée des communes minières se fait sur cette autoroute vétuste, renforçant ainsi l'image négative de notre passé minier. Il sollicite donc un engagement clair de la part de l'État pour permettre la sécurisation et la modernisation de cette autoroute urbaine dont l'urgence, face à la multiplication des accidents mortels, n'est plus à démontrer.

Texte de la réponse

RÉNOVATION DE L'AUTOROUTE A21

Mme la présidente. La parole est à M. Guy Delcourt, pour exposer sa question, n° 806.

M. Guy Delcourt. Ma question porte sur l'autoroute probablement la plus accidentogène de la région Nord-Pas de Calais : l'A21.

Alors que cet axe est emprunté par nos voisins européens et sera bientôt au coeur d'une circulation routière en recrudescence avec l'arrivée du Louvre à Lens - dont l'inauguration aura lieu en 2012, et qui représente un potentiel de plus de 700 000 visiteurs -, cette autoroute urbaine se trouve dans un état de délabrement dénoncé depuis de nombreuses années par l'ensemble des élus de la région : glissières de sécurité vétustes et corrodées, signalisation défectueuse des échangeurs, défaut d'éclairage, nécessaire réfection de la couche de roulement, etc. Les travaux de mise en conformité à engager sont nombreux pour rendre à cet axe un niveau de sécurité adéquat.

Si cette réfection est reconnue comme nécessaire par la préfecture et la direction interdépartementale des routes du Nord, dont je salue d'ailleurs le travail efficace aux côtés des élus, la seule réponse apportée à ce jour par les services de l'État fut l'implantation, au mois de juillet dernier, d'un contrôle sanction automatisé pour limiter la vitesse sur ce tronçon.

Située entre deux autoroutes de qualité, l'autoroute A1 Lille-Paris et l'autoroute A26 venant de Grande-Bretagne, et une route départementale menant au littoral entièrement rénovée, la vétusté de l'A21 tend également, au-delà des problèmes de sécurité, à renforcer l'image négative du passé minier de cette région.

Alors que la direction interdépartementale des routes du Nord vient d'annoncer sa volonté de sécuriser et de moderniser cette autoroute urbaine, je sollicite un engagement clair sur les financements mis à disposition par

l'État pour y parvenir, dans la droite ligne de l'engagement de M. le Président de la République pour la rénovation du stade Bollaert à Lens, à hauteur des 12 millions d'euros de dotation accordés par l'État - ce que nous avons su apprécier.

Mme la présidente. La parole est à M. Benoist Apparu, secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme. M. Benoist Apparu, *secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme*. Monsieur le député, l'autoroute A 21 fait l'objet d'une attention particulière de la part de la direction interdépartementale des routes du Nord.

Des travaux importants de rénovation des couches de roulement ont été effectués en 2009, et d'autres sont programmés pour 2010. Ils participeront à l'amélioration de la sécurité des automobilistes qui bénéficieront d'une meilleure adhérence de la chaussée.

Au-delà de ces travaux superficiels, des travaux de réfection lourde sont à l'étude sur une section incluant le tronçon en mauvais état que vous mentionnez. Ils s'inscriront dans le prochain programme de régénération du réseau routier national.

Vous évoquez également l'éclairage public et les glissières de sécurité. La direction interdépartementale des routes du Nord a engagé un programme de remise à niveau de ces équipements afin de garantir un bon niveau de sécurité. Toutefois, conformément aux objectifs du Grenelle de l'environnement, la politique de modernisation de l'éclairage des routes nationales vise à apporter, sur les sections qui le justifient, un réel gain de sécurité. Les études en cours permettront de déterminer les sites de l'autoroute A 21 qui méritent que s'applique cette politique de modernisation de l'éclairage, et ceux pour lesquels le gain ne serait pas significatif.

Données clés

Auteur : [M. Guy Delcourt](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 806

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11240

Réponse publiée le : 24 décembre 2009, page 10258

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er décembre 2009